

## Conseils en matière de Santé publique

### Déplacements non essentiels dans les zones en phase d'alerte orange

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises peuvent continuer à se déplacer dans la province pour le travail, les études, les courses essentielles et les rendez-vous médicaux. Les déplacements non essentiels\* dans les zones qui sont en phase d'alerte orange devraient être réduits au minimum dans la mesure du possible.

#### Habiter dans une zone en phase d'alerte jaune et se rendre dans une zone en phase d'alerte orange

Les personnes habitant dans les zones en phase d'alerte jaune sont priées d'éviter tout déplacement non essentiel dans les zones en phase d'alerte orange. À partir du moment où le niveau d'alerte est modifié, toute personne habitant dans une zone en phase d'alerte jaune qui se rend dans une zone en phase d'alerte orange devrait suivre les mesures décrites ci-dessous pendant 14 jours après son retour dans la zone en phase d'alerte jaune, même si elle a obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 :

- porter un masque dans les espaces publics intérieurs et publics extérieurs (tous les endroits où la distanciation physique de deux mètres [six pieds] ne peut être garantie);
- être vigilant et surveiller l'apparition de symptômes, et se faire tester le plus rapidement possible si des symptômes apparaissent;
- limiter ses contacts à sa bulle à un ménage;
- éviter de visiter les personnes les plus vulnérables à la COVID-19, comme celles dans les foyers de soins et les établissements résidentiels pour adultes;
- se laver les mains ou utiliser du désinfectant fréquemment;
- rester à une distance de deux mètres des autres;
- éviter les rassemblements et les activités sociales.

#### Voyager d'une zone en phase d'alerte orange vers une zone en phase d'alerte jaune

À partir du moment où un niveau d'alerte est modifié et jusqu'à nouvel ordre, les personnes qui habitent dans des zones en phase d'alerte orange doivent éviter les déplacements dans les zones en phase d'alerte jaune. Si elles doivent se déplacer, elles devraient suivre les mesures décrites ci-haut pendant qu'ils sont dans la zone en phase d'alerte jaune.

#### Habiter et se déplacer dans les zones en phase d'alerte orange

Toute personne qui habite dans une zone en phase d'alerte orange devrait suivre les mesures décrites ci-dessous :

- porter un masque dans les espaces publics intérieurs et publics extérieurs (tous les endroits où la distanciation physique de deux mètres [six pieds] ne peut être garantie);

- être vigilant et surveiller l'apparition de symptômes, et se faire tester le plus rapidement possible si des symptômes apparaissent;
- limiter ses contacts à sa bulle à un ménage;
- éviter de visiter les personnes les plus vulnérables à la COVID-19, comme celles dans les foyers de soins et les établissements résidentiels pour adultes;
- se laver les mains ou utiliser du désinfectant fréquemment;
- rester à une distance de deux mètres des autres;
- éviter les rassemblements et les activités sociales

Vous pouvez continuer à avoir accès aux biens et services ouverts au public (c'est-à-dire les commerces de détail, les épiceries, les salons, les restaurants avec les personnes qui font partie dans votre bulle à un ménage).

Soyez gentils et respectueux les uns envers les autres. En travaillant ensemble et en nous entraînant, nous pouvons tous faire notre part pour réduire la propagation de la COVID-19 dans notre province.

\*Les déplacements non essentiels comprennent le magasinage, les repas au restaurant, visites de la famille et les amis, et prendre part à des événements et à des rassemblements. Les déplacements essentiels comprennent ceux liés à son travail ou à ses études postsecondaires, au deuil, à des raisons d'ordre humanitaire et aux rendez-vous médicaux. Si vous vivez ou avez voyagé dans une zone en phase d'alerte orange et que vous avez un rendez-vous avec un fournisseur de soins de santé situé dans une zone en phase d'alerte jaune, veuillez contacter à l'avance le service médical concerné pour discuter d'éventuels ajustements aux services.